

MARTIN STEFKO¹ Charles University In Prague

¹ Cet article a été écrit grâce au soutien financier de l'Agence de Subvention de la République Tchèque, dans le cadre du projet de subvention standard « *Občané třetích států a jejich problémy v systémech českého sociálního pojištění a pobytového práva* », reg. nr. P408/10/1938.

Plusieurs changements sont survenus en Droit du travail et de la sécurité sociale tchèque au cours de ce premier semestre 2012, en raison de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 de diverses lois marquant une étape supplémentaire dans la réforme sociale. Parmi ces changements, il convient de mentionner l'importante Loi no. 365/2011 Sb. modifiant la Loi no. 262/2006 Sb. et d'autres lois connexes (*Zákon č. 365/2011 Sb., kterým se mění zákon č. 262/2006 Sb., zákoník práce, ve znění pozdějších předpisů, a další související zákony*). Il s'agit également de la Loi sur l'Emploi no. 367/2011 Sb., modifiant la Loi no. 435/2004 Sb. sur l'Emploi et d'autres lois connexes (*Zákon č. 367/2011 Sb., kterým se mění zákon č. 435/2004 Sb., o zaměstnanosti, ve znění pozdějších předpisů, a další související zákony*). Est, en outre, concerné l'amendement des sous-systèmes non-contributifs du système de sécurité sociale par la Loi no. 364/2011 Sb., modifiant certaines lois en relation avec les mesures restrictives du Ministère Tchèque du Travail et des Affaires Sociales (*Zákon č. 364/2011 Sb., kterým se mění některé zákony v souvislosti s úspornými opatřeními v působnosti Ministerstva práce a sociálních věcí*), de même que la Loi no. 329/2011 Sb. sur la délivrance d'allocations pour les personnes handicapées physiques et sur le changement des lois connexes (*Zákon č. 329/2011 Sb., o poskytování dávek osobám se zdravotním postižením a o změně souvisejících zákonů*). Il s'agit encore de la Loi no. 366/2011 Sb. modifiant la Loi no. 111/2006 Sb. sur l'Assistance aux Besoins Matériels (*Zákon č. 366/2011 Sb., kterým se mění zákon č. 111/2006 Sb., o pomoci v hmotné nouzi, ve znění pozdějších předpisů*), de la Loi no. 108/2006 Sb. sur les Services Sociaux (*Zákon č. 108/2006 Sb., o sociálních službách, ve znění pozdějších předpisů*), et enfin de la Loi no. 117/1995 Sb. sur l'Assistance Sociale (*Zákon č. 117/1995 Sb., o státní sociální podpoře, ve znění pozdějších předpisů*).

L'objectif des amendements du Code du travail a été de libéraliser le Droit individuel du travail tchèque et de définir de façon conceptuelle la relation entre le Droit civil et le Droit du travail ; tandis que dans le cas des amendements de la Loi sur l'Emploi, l'objectif a consisté à rendre plus efficace la lutte contre le travail illégal . La réforme des sous-systèmes de sécurité sociale a, pour sa part, tenté une simplification du système de protection sociale via une optimisation du degré de détermination et un versement correct des allocations sociales par l'allègement du fardeau administratif supporté par les usagers du système. En outre, un autre objectif a consisté en l'amélioration de l'efficacité des organes de l'administration de l'État.

Introduisant plus de 300 modifications au sein du Code du travail, la Loi no. 365/2011 Sb. s'avère être, jusqu'à présent, l'amendement le plus important du Code du travail Tchèque, depuis son entrée est vigueur. Si la plupart de ces changements relève essentiellement de « question de formulation », certaines évolutions essentielles méritent quant à elle d'être mentionner ; à savoir celles relatives à la période d'essai, aux relations d'emploi sous contrat à durée déterminée, aux motifs d'annulation de la relation de travail, aussi bien que celles liées aux congés, au travail de nuit, au travail le week-end et pendant les vacances, aux clauses de non-concurrence, aux heures supplémentaires, et à la mise à disposition de salarié.

En outre, un changement est intervenu quant aux services de soins à destination des salariés. La nouvelle loi sur les services de soins spécifiques fait référence, entre autres choses, aux services de la médecine du travail et à l'évaluation de l'aptitude au travail (anciennement connu sous l'appellation « système de soins préventifs de l'entreprise »). À partir du 1^{er} avril 2012, la loi impose à tous les demandeurs d'emploi de passer un examen préventif d'admission ; lequel examen préventif, en cas de recrutement, est à la charge de l'employeur. Cette nouvelle réglementation comporte, en outre, plusieurs évolutions et exige notamment la mise à jour des contrats liant l'employeur aux établissements de santé qui proposent les soins préventifs. De plus, ces établissements de santé doivent désormais requérir une nouvelle accréditation afin de continuer à exercer la médecine du travail et les soins préventifs aux salariés. La nouvelle réglementation sur les services de santé de la médecine du travail est également liée à la réforme des services de soins qui a été adoptée le 1^{er} avril 2012 par diverses dispositions législatives ; à savoir la Loi no. 372/2011 Sb. sur les services de soins et les conditions de leur fourniture, la Loi no. 373/2011 Sb. sur les services de soins spécifiques, la Loi no. 374/2011 Sb sur les services de soins d'urgence, etc.

De plus, dans le cadre de la réforme sociale de janvier 2012, des modifications concernant les personnes handicapées physiques (abréviation tchèque : *OZP*) méritent d'être soulignées. Ainsi, dans le domaine des allocations parentales, le versement des prestations financières de protection sociale non-assurantielle a été harmonisé et une carte d'assurance sociale a été créée. Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales Tchèque a adopté des changements structureaux dans le domaine des allocations individuelles des *OZP* en vue de réunir en deux allocations distinctes (une allocation de mobilité et une allocation pour l'acquisition d'appareils spéciaux) un éventail opaque de plusieurs allocations individuelles pour personnes handicapées physiques. Auparavant octroyées individuellement par divers organes, le versement de ces allocations est désormais assuré par une institution unique, le Bureau du Travail de la République Tchèque (*Úřad práce ČR*).

Par ailleurs, si une plus grande souplesse a été introduite dans les relations de travail, dans le domaine du droit de la sécurité sociale, des changements systémiques fondamentaux concernant les sous-systèmes non-contributifs et concernant les services de soins ont, au contraire, été apportés. Cependant, la réforme des sous-systèmes non-contributifs a été caractérisée par un dysfonctionnement répété du nouveau programme d'application et par de nombreux retards dans le versement de ces allocations aux personnes nécessitant une aide sociale. Le problème constitutionnel principal lié à la réforme des services de soins est l'introduction de prétendus standards et la possibilité de payer davantage pour des soins médicaux de meilleure qualité.

Il est à déplorer que l'adoption de ces réformes sociales n'ait pas, une fois de plus, été précédée par un large consensus politique, ni ne soit le fruit d'un dialogue social ; la constitutionnalité de certaines de ces dispositions étant dès lors remise en cause tant par l'opposition que par les partenaires sociaux. La rapidité des réformes sociales, ainsi que leur immense portée a radicalisé une partie de la population, à l'origine d'une des plus importantes manifestations contre le Gouvernement, depuis la chute du régime communiste.